

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 32

Objet : Etude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique pour la restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains
Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes de Haute Provence

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Étaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Étaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, PARIS Mireille, POSTEL, Chrystelle, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/10/2020

Application agréée E-legalise.com

99_DE-004-200067437-20201015-32_15102020

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Musée Promenade, situé au parc Saint Benoît à Digne-les-Bains, qui est un lieu majeur d'attraction touristique, culturelle et pédagogique.

Aménagé progressivement à partir du centre de géologie créé en 1982, le Musée Promenade est aujourd'hui l'équipement muséographique le plus visité de Digne-les-Bains et figure parmi les cinq monuments et musées les plus fréquentés au niveau départemental, avec plus de 16 000 visiteurs accueillis chaque année du 1er avril au 31 octobre et une fréquentation en hausse depuis 2019.

Le site est composé du parc en lui-même, de plusieurs bâtiments et salles d'exposition, de sentiers thématiques, d'une collection d'œuvres d'art contemporain en plein air et du premier Jardin des Papillons à ciel ouvert créé en France.

Siège de l'association du réseau des Géoparc mondiaux de l'UNESCO, le Musée-Promenade a plusieurs vocations :

- constituer le centre d'interprétation et de ressources de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence valorisant les multiples composantes patrimoniales du territoire (géologiques, environnementales, paysagères et culturelles) ;
- être une vitrine du réseau mondial des Géoparc de l'UNESCO ;
- constituer, en partenariat avec le Département, un point d'information de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence ;
- valoriser la biodiversité et l'histoire patrimoniale du parc Saint-Benoît ;
- constituer une porte d'entrée « art et paysage » et un laboratoire de l'art dans la nature permettant de valoriser la centaine d'œuvres d'art installées dans le parc et sur le territoire ;
- proposer un ensemble d'animations touristiques et pédagogiques visant à la diffusion des connaissances scientifiques relatives au territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dans toutes ses composantes et avec tous ses partenaires.

La restructuration du Musée promenade est une des actions prioritaires inscrite dans la stratégie de développement touristique de Provence Alpes Agglomération (Axe C : « structurer et mettre en place une offre d'exception »). Le projet doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- renforcer la visibilité et l'attractivité du site,
- définir un positionnement qui soit plus lisible et cohérent avec les différentes vocations du site, en affirmant notamment son rôle de vitrine du territoire et du réseau mondial des Géoparc de l'UNESCO,
- améliorer l'accueil, la sécurité et l'accessibilité des visiteurs,
- optimiser la gestion, l'entretien et la performance énergétique des équipements,
- renouveler l'offre de découverte en modernisant la muséographie vieillissante, en réorganisant les salles d'exposition et les parcours de visite dans le parc,
- redynamiser l'offre de services, d'activités et d'animations,
- améliorer les connexions avec le cœur de ville et les sites majeurs du territoire comme la dalle aux ammonites.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-Inqalto.com

99_DE-004-200067437-20201016-32_15102020

Il est ainsi proposé de réaliser une étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique dont le cahier des charges s'articulerait autour de trois volets :

1. La réalisation d'une étude de faisabilité comprenant un diagnostic exhaustif mettant en évidence les atouts, les inconvénients, les potentialités et les contraintes du site (bâtiments, espaces extérieurs, dispositifs scénographiques) ainsi qu'une analyse des publics, de la fréquentation et des modalités de gestion ;
2. La définition d'un positionnement, de plusieurs scénarios d'aménagement et d'un pré-programme architectural et scénographique ;
3. La rédaction d'un programme détaillé devant aboutir à une estimation de l'enveloppe travaux et à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Le coût de cette étude de faisabilité et de programmation est évalué à 50.000,00 € H.T.

Il est à noter que cette opération est inscrite dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) au titre de l'axe 3 visant à accompagner les initiatives créatrices de croissance et à favoriser l'innovation dans le tourisme.

Il vous est demandé :

- **D'approuver** le projet d'étude de faisabilité et de programmation architecturale et scénographique de restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains pour un montant de 50.000,00 € H.T. ;
- **D'approuver** ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	50.000,00 €
Recettes H.T.....	50.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional PACA CRET (30%).....	15.000,00 €
- Subvention Département des AHP (50%).....	25.000,00 €
- Autofinancement PAA (20%).....	10.000,00 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Application agréée E. Ingalbe.com

99_DE-004-200067437-20201018-32_15102020

